



Annuler une reconnaissance

Par **Noraliune**, le **15/11/2018** à **00:25**

Bonjour
Je suis enceinte. Y a déjà 7mois et je pense que l'homme que je vie avec étais le père de mon enfant et on ai parti la reconnaître
J'ai des doutes je pense qu'il n'ai pas le père
Peut ton annuler cette reconnaissance sil n'ai pas le père biologique de l'enfant et surtout si on ai d accord tout les deux?
Ou peut ton juste ne pas présenté la reconnaissance à la naissance de l'enfant à l'hôpital ?

Par **amajuris**, le **15/11/2018** à **00:34**

bonjour,
votre ami a fait une reconnaissance anticipée à l'état-civil.
pour annuler cette reconnaissance, votre ami doit faire une action en contestation de paternité devant le TGI, un avocat est nécessaire.
ayant déjà un père, il n'est pas possible de faire une nouvelle reconnaissance de paternité.
salutations